

## Biopsie cérébrale et expertise

Doc	a027004
Date de publication	16/09/1978
Origine	NR
	Biopsie
Thèmes	Expertise

### Biopsie cérébrale et expertise.

Un médecin désigné par le Tribunal peut-il, dans le cadre d'une expertise, procéder à une biopsie cérébrale demandée par une assurance ?

En sa séance du 16 septembre 1978, le Conseil national a émis l'avis suivant:

Les experts judiciaires ne peuvent, conformément à l'article 125, § 3 du Code de déontologie(\*), accéder à la demande de la compagnie d'assurance tendant à faire pratiquer une autopsie.

(\*) art. 125 § 3. Le médecin expert doit s'en tenir aux mesures nécessaires pour remplir sa mission. Il peut, avec l'accord du patient, utiliser les moyens d'investigations utiles au diagnostic. Ceux-ci ne peuvent nuire au patient.